



PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire de l'Association CURUMA

Le 20 septembre 2020

Marais du Conseiller, Le Verdon sur mer

Présents : Voir la feuille de présence jointe.

Répartition des personnes présentes :

- 31 membres présents, représentant également 33 personnes votant grâce à un pouvoir. Avec 64 voix, **le quorum (52) est atteint.**
- Plusieurs personnes non votantes assistent également à la réunion : Mme Réty ; M Dumas, nouvel adhérent ; les salariés de l'association : Mme Guilpart, Mme Juvin, Mme Jardé ; M Arhex, de l'ASELMM 33 ; Mme Rapinat de la Fédération Médoc initiatives.

Excusés : Mme Péré, Fédération des chasseurs
Mme Millot, ODCVL
M Mas, GPMB
Mme Leglu, ALEA

RAPPORT MORAL 2019-2020

Le rapport moral est présenté par **Bertrand lung**, Président, et complété par Patrick Lapouyade, directeur, avec un zoom particulier sur **les évènements écoulés des 12 derniers mois** :

♦ **Le Président**, M lung, remercie les salariés pour leur engagement notamment dans le contexte COVID puisque les activités de l'Association ne se sont pas arrêtées malgré le confinement.

M lung indique aux adhérents que, suite aux délais de prise en compte des régularisations demandées à la MSA concernant les retraites complémentaires (AGRICA), les anciens salariés de l'association ont porté le dossier devant les Prud'hommes en raison d'un préjudice (stress) qu'ils subiraient du fait de ces délais. M lung rappelle que les délais de traitement du dossier (3 ans) incombent à la MSA et Agrica et que les droits des salariés ont été préservés (pas de prélèvement réalisé sur la période concernée par l'erreur et montants de régularisation réglés à la caisse de retraite complémentaire en juillet 2020). Le tribunal peut cependant décider que les anciens salariés ont gain de cause et obliger l'association à payer les frais d'avocat et le préjudice s'il est reconnu.

M lung indique enfin qu'un courrier va être adressé à la Mairie du Verdon/mer dans les jours suivants afin de rappeler certains éléments objectifs concernant les promesses qui avaient été faites lorsque la gestion du Marais du Logit avait été retiré au CPIE Médoc. Il ajoute que l'association reste mobilisée sur ce sujet pour l'intérêt du site naturel avant tout.



♦ **M Lapouyade** indique avoir rencontré récemment le nouveau directeur du GPMB qui lui a indiqué que la gestion des espaces naturels au Verdon sur mer serait maintenue. Les activités du Port seront recentrées sur l'existant (optimisation des zones industrialisables, pas de création/extension, appui des espaces naturels pour la compensation). Au Verdon/mer, le projet autour des trains (stockage de TER en vue de déconstruction) pourrait se développer. Des pistes sont également explorées concernant la transition énergétique du Port (production d'hydrogène à partir de photovoltaïque). Concernant le projet de sentier pédestre dans les Marais du Conseiller, une problématique liée au cadastre retarde le dossier : certaines parcelles où doit passer ce cheminement sont encore inscrites comme appartenant à des privés et non au GPMB. Un Bureau d'études travaille sur ce sujet.

Par ailleurs, le site de Maison de Grave doit être libéré prochainement par l'occupant (relai équestre, gîte, restaurant) et le CPIE a proposé au Conservatoire, propriétaire du site, de participer à l'activité en proposant notamment des expositions, ateliers, balades nature...

Enfin, M Lapouyade indique que le PNR a répondu à un appel à projet concernant des Atlas de la Biodiversité Communale ; le CPIE Médoc est un partenaire potentiel de ce travail.

♦ **Mme Lapouyade** présente les principaux éléments de l'année et notamment l'étude en cours concernant la révision/fusion des Plans de Gestion Marais du Conseiller et Mattes de Paladon. L'étude porte sur 5400 ha mais le Plan de gestion qui en découlera concernera environ 1400 ha. Elle a été confiée via une procédure de marché public à deux bureaux d'études. Le montant total de ce travail s'élève à 56 000 € avec le soutien des partenaires habituels (Région, Département, Agence de l'eau) et des propriétaires (Conservatoire et Port). Initiée en mars 2020, elle devait durer 12 mois, mais le contexte COVID devrait la prolonger de quelques mois.

Par ailleurs, cette année a été marquée par des transitions importantes sur les Mattes de Paladon : conversion de cultures en jachères (puis en prairie dans les années à venir), achat par le CDL de parcelles privées auparavant cultivées qui devraient devenir des prairies, plantation de haies prévues (3000 m) pour les années 2020 à 2022 en partenariat avec Pur Projet (1800 m déjà plantés en 2016 et 2018). Le paysage est donc en train de changer de façon significative sur les Mattes de Paladon.

Enfin, Mme Lapouyade indique que le CPIE participe au suivi des déchets du littoral depuis décembre 2019, en partenariat avec le CEDRE et le Parc Marin EGMP. Il s'agit de collecter l'ensemble des déchets présents sur 100 mètres de littoral (Maison de Grave) 4 fois par an et de les identifier dans la base de données (complexe) fournie par le CEDRE. Parallèlement, des prélèvements de sable sont réalisés pour permettre une analyse des microplastiques.

♦ **Mme Guilpart** présente les actions d'éducation à l'environnement réalisées :

-Animations scolaires - Nombre total : 55

Nombre de jeunes touchés : 1657

Nombre d'animations ponctuelles : 23

Nombre d'animations dans un dispositif : 32

Parmi ces dispositifs : Billets courant vert avec les collèges de Pauillac, Saint Aubin et Soulac en 2019-2020 et avec les collèges de Lesparre, Pauillac et Soulac en



2020-2021 ; Adapt'O avec le collège de Pauillac sur la renaturation de l'île Nouvelle ; Aire Marine Educative avec les CM de l'école du Verdon...

-Animations Grand Public – Nombre total : 66

746 personnes touchées

Participation au Festival Alimen'terre et à l'Assemblée médocaine (inauguration du PNR)

Beaucoup de nouvelles balades et de nouveaux partenaires

Malgré le contexte COVID, l'ensemble des animations Grand Public a eu lieu (reports ou remplacement des sorties). Des séances de travail avec les scolaires ont cependant dû être annulées ou reportées à l'année scolaire suivante.

Mme Guilpart appelle les adhérents à proposer de nouvelles thématiques de balades en fonction de leurs centres d'intérêt pour l'année à venir.

♦ **Mme Juvin**, qui a rejoint l'équipe suite à un stage réalisé durant l'été 2019, présente les dossiers sur lesquels elle travaille :

Le projet Adapt'O Ile Nouvelle (partenariat national UNCPIC-Conservatoire du Littoral décliné à l'échelle locale) a pour but de créer des outils pédagogiques permettant d'appréhender la renaturation de l'île : kakémonos grand public, trousseau d'animation pour les guides et gardes du littoral, carnet de bord pour les scolaires, création d'un canal à houle pour visualiser les effets d'un endiguement et enfin réalisation d'une maquette de l'île en cours.

Un document de sensibilisation a également été créé dans le cadre de l'ABC de Lège Cap Ferret. Des documents de communication sont en cours de création sur les zones humides de la Pointe du Médoc. Enfin, des panneaux ont été créés dans le cadre de l'installation permanente de l'expo les 111 d'ALEA à la Grange du patrimoine à Montalivet afin de permettre au public de découvrir l'expo sans guide.

Récemment, le CPIE a été retenu par l'OFB dans le cadre d'un appel à projet national concernant les actions concrètes en faveur de la biodiversité. Le projet « Chemins » permettra de porter à connaissance, de protéger et de recréer des trames vertes et bleues avec des communes volontaires, en partenariat avec le PNR Médoc.

RAPPORT FINANCIER 2019

♦ **Mme Jardé** présente les éléments du bilan financier 2019 validé par un expert-comptable.

<u>Produits 2019 :</u>	374 576€
dont subventions	75 322€ (20%)
(Alimentation, Education Environnement, Adapto...)	
dont conventions partenariat	247 711€ (66%)
(Marais Conseiller , Mattes Paladon, Billets Courant Vert...)	
dont prestations	41 585€ (11%)
(Planète précieuse, Diagnostics et suivis écologiques particuliers, Ecoles...)	
dont adhésions	1 106€



Les charges salariales, stagiaires compris, s'élèvent à 177 547 euros contre 230 497 euros pour 2018 soit une baisse de 52 950 euros.

Excédent : 62 275 € (-43 930 € en 2018)

A noter que pour les conventions, le CPIE Médoc étant gestionnaire, les frais de travaux, études et autres dépenses sont avancés par sa trésorerie et les montants de conventions sont alignés sur ces frais.

Une provision pour risques et charges d'un montant de 17 640,83 euros a été constatée suite au litige avec la MSA et Agrica sur le taux de retraite complémentaire.

Budget prévisionnel 2020 : 428 770€

L'augmentation est principalement due à la rédaction du plan de gestion unique Marais du Conseiller – Mattes de Paladon.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Comme chaque année le Bureau doit renouveler deux membres. M lung et Mme Duvacquier sont sortants mais souhaitent présenter leur candidature. Aucune autre candidature effective n'a été reçue avant l'Assemblée Générale.

VOTES

64 bulletins de vote sont comptabilisés pour **64 votants**.

Le rapport moral recueille l'approbation : 63 voix pour, 1 bulletin blanc.

Le rapport financier recueille l'approbation 63 voix pour, 1 bulletin blanc.

Bertrand lung et Magali Duvacquier sont élus avec respectivement 56 et 54 voix.

QUESTIONS

Certains adhérents s'interrogent sur le terme « Bureau » en ce qui concerne les 6 personnes dirigeant l'association, qui devrait porter le nom de Conseil d'administration.

M lung indique que c'est dû aux statuts révisés suite à la labellisation CPIE, qui prévoient que le Conseil d'administration soit composé de personnes avec voix consultative (experts, personnes publiques, associations adhérentes). Les statuts ont donc convenu d'appeler « Bureau » les 6 membres élus parmi les adhérents. C'est parmi ces 6 membres, renouvelés chaque année par tiers (candidats issus de la liste des adhérents) que sont élus le(la) Président(e), le(la) Trésorier(e), le(la) Secrétaire.

Certaines personnes souhaitent également savoir quelle est la différence entre l'Association Curuma et le CPIE Médoc. M lung indique que l'Association Curuma est



la structure associative et qu'elle possède juste un label national. Ce label est délivré en fonction des valeurs véhiculées par l'Association ; il est renouvelé tous les 3 ans. La doctrine nationale de l'Union Nationale des CPIE veut que le label soit mis en avant, c'est pourquoi l'association Curuma est couramment appelée CPIE Médoc, ce qui ne change en rien son fonctionnement, ses actions et ses objectifs associatifs.

Il est proposé aux adhérents une révision des statuts afin de :

- Permettre de distinguer le Conseil d'administration (actuel « Bureau ») élu parmi les adhérents pour diriger la structure au quotidien du « comité consultatif » chargé de donner de grandes orientations si besoin.
- Permettre à plus de personnes d'intégrer l'actuel « Bureau » en passant de 6 à 9 personnes, des membres étant intéressés pour participer à la gestion de la structure,
- De modifier le quorum si cela est jugé nécessaire.

Une assemblée générale extraordinaire devra donc se tenir en 2021.

L'Assemblée est levée à 17h30

Le rédacteur
B. Lapouyade

Le Président
B. lung